



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU**

CANADA
Province de Québec

**Centre de services scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Assemblée du conseil d'établissement de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau du centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le mardi le **14 octobre**, à **18h00**, au local 230 de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Sont présents : Mélissa Lafrenière, Annie Lyrette-Fortin, Catherine Langevin, Emma St-Laurent White, Bianca Grondin, Jeffrey Djeffal, Andrée-Anne Dupont, Noémie Guérette et Nathaniël Lacourcière

Sont également présents : Joëlle Lucchini, Vicky Roy, Monia Lyrette et Annie Galipeau

Sont absents : Josée Danis et Véronique G. Charland

1. Ouverture de la réunion

Mme Joëlle Lucchini souhaite la bienvenue à tous, se présente en tant que directrice aux nouveaux membres. Elle présente également son adjointe, Mme Vicky Roy. Une fois que le quorum est assuré la séance débute à 18h06.

2. Parole au public

Aucun

3. Élection d'un représentant au Comité de parents (et son substitut);

Mme Monia Lyrette, se présente en tant que personne ressource du comité de parents et coordinatrice aux communications au CSSHBO. Elle explique à l'assemblée le but du comité de parents et du conseil d'administration et les différentes responsabilités qui y sont liées. Suite à sa présentation, Mme Catherine Langevin se porte volontaire en tant que représentante de la CEHG pour le comité de parent et Mme Annie Lyrette Fortin, sera son substitut. Autrement, Mme Annie Lyrette Fortin manifeste également son intérêt pour être la représentante de la CEHG pour le conseil d'administration. Suite à cela, Mme Monia Lyrette quitte à 18h25.

4. Élection d'un représentant au Comité des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA);

Puisqu'aucun parent présent à l'assemblée n'est éligible pour cette mise en candidature, le poste demeurera vacant.

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU**

A. PARTIE DES RECOMMANDATIONS

A1. ACCUEIL DES MEMBRES

À la demande Mme Annie Galipeau, il est décidé d'interchanger les points A1 et A2 de l'ordre du jour afin de permettre aux nouveaux membres de se présenter et de se mettre à l'aise. Suite à une consultation générale, Mme Joëlle Lucchini autorise ce changement.

A2. Élection à la présidence et vice-présidence du conseil d'établissement;

Mme Joëlle Lucchini explique que l'assemblée générale des parents, qui devait avoir lieu le mercredi 17 octobre 2025, a été annulé, car aucun parent ne s'est présenté à l'évènement. Par conséquent, elle propose que l'élection à la présidence et la vice-présidence du conseil d'établissement de la CEHG s'effectue avant de poursuivre la réunion.

Puisque deux des cinq parents du conseil d'établissement étaient absents et considérant que les deux parents présents s'étaient déjà investis pour le comité de parent et le conseil d'administration du CSSHBO, Mme Andrée-Anne Dupont propose que l'élection soit repoussée à la prochaine rencontre.

A3. Adoption de l'ordre du jour du 14 octobre 2025;

RÉSOLUTION : 2025-CEHG-01

CONSIDÉRANT la copie de l'ordre du jour du 14 octobre 2025 présentée à l'assemblée;

Il est proposé par Mme Mélissa Lafrenière, appuyée par Mme Andrée-Anne Dupont, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute Gatineau adopte l'ordre du jour du 14 octobre 2025, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

RÉSOLUTION : 2025-CEHG-02

CONSIDÉRANT la copie du procès-verbal du 16 septembre 2025 déposée à l'assemblée;

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Dupont, appuyé par Mme Mélissa Lafrenière, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau approuve le procès-verbal du 16 septembre, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU**



Numéro de résolution
ou annotation

A5. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

RÉSOLUTION : **2025-CEHG-03**

Mme Joëlle Lucchini demande à l'assemblé de bien vouloir devancer le point A.8 qui inclus la participation de Mme Annie Galipeau, pour le mettre à la place du A.5 afin d'être en mesure de la libérer plus rapidement.

Mme Annie Galipeau présente les différentes activités aux membres du conseil. Les membres sont surpris par le nombre et la variété d'activités présentées et soulignent que la CEHG est un milieu très dynamique pour les élèves

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique (LIP) no 67, laquelle stipule que le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne.;

CONSIDÉRANT la copie des règles d'éthique et de régie interne déposée à l'assemblée;

Il est proposé par Mme Annie Lyrette-Fortin, appuyé par Mlle Emma St-Laurent White, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau adopte les règles d'éthique et de régie interne 2024-2025, tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU**

A6. APPROBATION DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT 2025-2026

RÉSOLUTION : *2025-CEHG-04*

Mme Annie Galipeau, présente les différentes campagnes de financement pour les activités éducatives de l'année scolaire 2025-2026. Elle explique par la même occasion, que l'argent amassé par chacune des levées de fond est spécifique à une activité éducative déterminée avant même que soit commencé les activités de financement.

Mme Annie Lyrette-Fortin rajoute qu'elle pourrait communiquer avec l'école Pie XII qui organise un marcher de Noël et potentiellement obtenir une table pour la CEHG. Les élèves pourraient y vendre des produits qu'ils ont fabriquer.

Mme Annie Galipeau quitte l'assemblée à 19h00.

CONSIDÉRANT la copie des activités des de financement 2025-2026 présentée à l'assemblée du 14 octobre 2025;

ATTENDU que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique définit que le conseil d'établissement peut solliciter ou recevoir toute somme d'argent ou autres contributions bénévoles afin de soutenir financièrement les activités de l'école ;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais s'est doté d'une Politique relative aux activités de financement afin d'encadrer les actions et de préciser les rôles et responsabilités en la matière qui doivent être respectés ;

Il est proposé par Mlle Catherine St-Laurent White, appuyé par Mme Noémie Guérette, et résolu

- QUE le conseil d'établissement autorise la tenue d'activités de financement qui prévoient la vente de produits;
- QUE ces ventes soient définies comme des activités de financement pour un projet collectif ou pour un projet particulier;
- QUE toute somme amassée dans le cadre de ces activités de financement soit destinée à financer l'activité concernée ou le projet concerné;
- QU'advenant que l'objectif de financement soit atteint, tout montant supplémentaire sera destiné à une autre activité ou projet concerné.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU**



Numéro de résolution
ou annotation

A7. ADOPTION DES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE RÉGIE INTERNE

RÉSOLUTION : 2025-CEHG-05

Mme Joëlle Lucchini présente et fait la lecture sommaire des règles d'éthique et de régie interne.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique (LIP) no 67, laquelle stipule que le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne.;

CONSIDÉRANT la copie des règles d'éthique et de régie interne déposée à l'assemblée;

Il est proposé par Mme Annie Lyrette-Fortin, appuyé par Mlle Emma St-Laurent White, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau adopte les règles d'éthique et de régie interne 2024-2025, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A8. ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES

RÉSOLUTION : 2025-CEHG-06

Mme Joëlle Lucchini présente le calendrier des rencontres à l'assemblée.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction public (LIP) no 67, laquelle stipule que le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT la copie du calendrier présenté à l'assemblée;

Il est proposé par Mme Catherine Langevin, appuyé par Mme Andrée-Anne, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau approuve le calendrier, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A9. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RÉSOLUTION : 2025-CEHG-041

Mme Joëlle Lucchini présente le budget. Elle précise que les sommes non utilisées ne sont pas transférables d'une année à l'autre.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction public (LIP) no 66, laquelle stipule que le conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement, voit à son administration et en rend compte au centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT la copie du budget déposée à l'assemblée;

Il est proposé par Mme Annie Lyrette-Fortin, appuyé par Mme Mélissa Lafrenière, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau adopte son budget annuel de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU**

B. PARTIE DES DOSSIERS PRIORITAIRES

B1. Projet éducatif

Mme Vicky Roy présente le napperon du projet éducatif. Elle spécifie également qu'un sondage auprès des élèves, des parents et des employés a été fait il y a deux ans pour mettre à jour les orientations afin de départir celle à maintenir et celle à améliorer.

La direction mentionne qu'un soutien de formation et de développement personnel et professionnel est offert chaque année à tous les employés afin de s'assurer qu'ils aient les moyens et les outils nécessaire pour atteindre leurs objectifs.

Mme Catherine Langevin demande si ces actions posées par la direction ont eu une influence sur la rétention du personnel. La direction mentionne qu'il n'est pas possible de faire une corrélation entre les deux éléments pour l'instant, car les directrices ont rejoint l'équipe de gestion depuis peu.

Par ailleurs, à cause de l'optimisation budgétaire, une baisse du moral des employés se fait remarquer. Il est possible que la direction organise des petites activités de remerciement et de motivation du personnel, les détails seront à voir. Il y a également le Gala Mustang en fin d'année où les enseignants reçoivent des distinctions écrites par les élèves. Cette activité est très appréciée des enseignants qui considèrent ces hommages très sincères, car ils sont offerts par les élèves.

B2. Plan pour climat scolaire positif (planification 25-26)

Mme Lucchini présente la planification pour 2025-2026 (rédaction du plan de lutte à l'intimidation et le feuillet explicatif pour les parents sept./oct. 2025 et l'évaluation annuelle en mai 2025). Elle précise aussi que l'ensemble de l'équipe scolaire est en alerte afin d'assurer un climat scolaire positif et sécuritaire. Le plan de lutte à l'intimidation sera travaillé à la prochaine rencontre du Comité contre la violence et l'intimidation (CVI), puisqu'une révision annuelle est obligatoire.

B3. Formation des membres

Mme Lucchini rappelle que tous les membres du conseil d'établissement doivent faire une formation obligatoire, le lien vers cette formation obligatoire se trouve dans l'ordre du jour et celle-ci complète la formation donnée aux membres le 08/10/2025.

C. PARTIE DE L'INFORMATION

C1. Information de la présidence;

Aucune information

C2. Information du représentant au comité des parents;

Aucune information

C3. Information de la direction;

Mme Joëlle Lucchini, précise que depuis cette année la promotion par matière est obligatoire, ce qui signifie que la réussite de chaque matière sera nécessaire pour passer au prochain niveau scolaire. M. Jeffrey Djeffal explique que par le passé, un élève pouvait réussir son année scolaire même si une matière était en échec. C'est seulement au collégial que l'élève réalisait qu'il n'avait pas les aptitudes et les compétences pour réaliser les tâches demandées ce qui minait son estime de soi et ses perspectives d'avenir.

Mme Lucchini précise que ceci est plus difficile à mettre en place dans les « petites écoles ». À la Cité étudiante, les élèves qui ont des cours à rattraper doivent se présenter à des récupérations obligatoires sur le temps du dîner ou du soir.

**Procès-verbal des délibérations du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de la CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU**

Mme Joëlle Lucchini rappelle également la procédure relative à l'utilisation du téléphone cellulaire ou autres articles numériques connectés. Elle mentionne que la nouvelle procédure sera communiquée aux parents et annexée dans les agendas des élèves. Elle stipule que l'école adopte une approche plus préventive que répressive et souligne la très belle coopération des élèves jusqu'à maintenant. La directrice ajoute également que le personnel scolaire a dû lui aussi s'adapter au nouveau règlement afin de montrer l'exemple. Les différents employés remarquent que l'interdiction des téléphones cellulaires amène les élèves à communiquer plus entre eux lors des pauses et de l'heure du midi.

Mme Joëlle Lucchini informe aussi les membres des bons coups des dernières semaines. Elle souligne notamment les photos scolaires, la victoire des Mustangs lors de la partie de football locale, La marche de la Vérité et Réconciliation qui a mené à un article sur Radio-Canada, la sortie pisciculture et la sortie vélo.

Voici les liens pour consulter les articles de Radio-Canada

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2195832/journee-verite-reconciliation-marche-maniwaki>

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2196237/journee-verite-reconciliation-ottawa-outaouais-2025>

C4. Information du conseil étudiant;

Mesdemoiselles Emma St-Laurent White et Bianca Grondin mentionnent qu'elles se sont grandement impliquées pour les photos scolaires et qu'elles sont très satisfaites de la tournure des évènements.

D. VARIA

Aucun



Numéro de résolution
ou annotation

5. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION : 2024-CEHG-08

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour du 14 octobre 2025 ont été abordés à l'assemblée;

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Dupont, appuyé par Mlle Emma St-Laurent White, et résolu que le conseil d'établissement de l'École de la Cité étudiante de la Haute Gatineau adopte la levée de l'assemblée du conseil d'établissement du 14 octobre 2025 à 19h51.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Joëlle Lucchini,
Directrice